



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 21 mai 2024 à 9 h 03 à laquelle sont présents, monsieur le maire Daniel Champagne, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Alicia Lacasse-Brunet, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, mesdames et messieurs les conseillers-ères Caroline Murray, Jocelyn Blondin et Denis Girouard.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Andrée Loyer, directrice exécutive, Maude Chouinard-Boucher, attaché politique et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau et Cynthia Lauzon, Chef d'unité par intérim - Relations avec les médias, Communications.

CP20240521-P1

BILAN 2023 DE LA MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU - RAPPORT ANNUEL

Présentation par messieurs Martin Vannasse et Claude Beaulieu

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter le bilan des activités 2023 de la Corporation du centre culturel de Gatineau;
- faire accepter le dépôt du rapport d'activités et les états financiers 2023 de la Corporation du centre culturel de Gatineau.

RECOMMANDATIONS :

CP-DG-2024-01

D'accepter le dépôt du rapport annuel et des états financiers 2023 de la Corporation du centre culturel de Gatineau.

CP-DG-2024-02

De répartir, en vertu du protocole d'entente 2023-2027 avec la Ville de Gatineau, le surplus budgétaire 2023 de la Corporation du centre culturel de Gatineau dans les fonds d'investissement suivants :

- 163 976 \$ dans le fonds en immobilisations (50%);
- 81 988 \$ dans le fonds en projets artistiques (25%);
- 40 994 \$ dans le fonds en ressources humaines (12,5%);
- 40 994 \$ dans le fonds en investissements financiers (12,5%).

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur Christian Tanguay se joint à la rencontre à 9 h 23 pendant la présentation.

Monsieur le maire Daniel Champagne souligne le succès de la Maison de la culture, année après année ainsi que sa performance. Il souligne aussi la volonté de l'organisme de faire rayonner les artistes locaux. Monsieur le maire croit qu'il faut continuer de capitaliser sur les succès pour faire rayonner cette culture locale.

Monsieur André Turgeon se joint à la rencontre à 9 h 03.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande si la Maison de la culture a des plans en ce qui a trait à la diversité. Monsieur Vanasse mentionne que le dialogue est déjà amorcé avec la communauté noire de Gatineau et souhaite que cette communauté soit présente à la salle Odyssée.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon partage les mots de monsieur le maire et souligne la créativité de la Maison de la culture, expliquant son succès. Il félicite l'organisation pour ses réussites, malgré les défis des dernières années.

Monsieur le conseiller Steven Boivin félicite également l'organisme, soulignant que celui-ci va au-delà de la simple gestion d'une salle de spectacle. Il note une plus grande implication dans la communauté. Il croit également que le même concept devra être reproduit pour l'ensemble du territoire en raison des succès vécus.

Les recommandations seront présentées sous forme de résolution à la prochaine séance du conseil municipal.

Le comité plénier public est suspendu à 9 h 37.

Messieurs Claude Beaulieu et Martin Vanasse quittent la rencontre.

Reprise du comité plénier public à 10 h 20.

Monsieur Alain Renaud, directeur, Planification des actifs et des investissements se joint à la rencontre.

CP20240521-P2**EAU COLORÉE - ÉTAT DE SITUATION**

Présentation par monsieur Alain Renaud

Les objectifs de la présentation sont de :

- expliquer l'état de situation de l'eau colorée (source, secteurs touchés, solutions potentielles);
- présenter un résumé des interventions réalisées;
- présenter la programmation à venir.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Situation souhaitée;
3. Scénarios – Options;
4. Recommandations.

RECOMMANDATIONS :**CP-SPAI-2024-01**

Maintenir la programmation établie pour le programme 2017-2028 (selon l'ancienne cartographie), en ajustant l'année 2028 (selon la nouvelle cartographie)

CP-SPAI-2024-02

Poursuivre le financement au-delà de 2028 afin d'assurer la mise en œuvre des interventions (selon la nouvelle cartographie).

CP-SPAI-2024-03

Continuer à surveiller les secteurs problématiques et ajuster la programmation des interventions en fonction de l'évolution de la situation.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc adresse un questionnement relatif à la priorisation des critères. Il tient pour acquis qu'il s'agit de critères objectifs, mais se questionne sur la pression ajoutée suite à des demandes d'élus et des demandes citoyennes. Il souhaite comprendre l'ordre actuel avec les bonifications apportées. Monsieur Leclerc demande si toutes les conduites régulières seront traitées avant les conduites occasionnelles ou périodiques. Monsieur Renaud mentionne qu'ils essaient de traiter en priorité les conduites régulières, avec explications sur les différentes opérations réalisées. Monsieur Leclerc mentionne qu'il est difficile d'expliquer les raisons pour lesquelles des conduites périodiques sont traitées avant les conduites régulières (ex. rue Maple). Monsieur Renaud mentionne que des opérations sont parfois réalisées en raison d'autres problématiques constatées. Des interventions sont parfois faites en amont, en évaluant les dossiers dans leur globalité. Les solutions doivent être optimisées. Monsieur Leclerc souhaiterait que des explications soient données aux élus par l'administration quant aux délais de certaines interventions dans les différents secteurs.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris-Parent mentionne être satisfaite de l'identification de la rue de Vendôme et demande quand elle sera ajoutée. Monsieur Renaud confirme qu'elle sera ajoutée dans la programmation 2028, avec explications. Madame Norris-Parent mentionne également que des explications en caucus préparatoire seraient appréciées.

Monsieur le maire Daniel Champagne souligne les investissements réalisés entre 2017 et 2018, soulignant l'ampleur du problème et les actions requises. Les élus comprennent les préoccupations des citoyens et les défis auxquels ils sont confrontés. Monsieur le maire mentionne que les interventions politiques doivent porter sur les investissements requis, mais que ces pressions ne doivent pas être prises en compte dans l'analyse des critères. Le débat ne doit donc pas porter sur les rues devant être réalisées, mais sur les investissements requis en vertu des critères objectifs identifiés. Monsieur Renaud ajoute que les demandes des élus permettent de compléter les analyses avec des informations sur les situations vécues sur le terrain, pour avoir un cumul d'informations et une vision 360.

Les recommandations sont présentées à titre informatives.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 47.

Reprise du comité plénier public à 10 h 48.

CP20240521-P3

ÉTAT DU RÉSEAU ROUTIER - AUSCULTATION 2023

Présentation par monsieur Alain Renaud

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter l'état et l'évolution du réseau routier suite à l'auscultation de 2023;
- présenter les différents types d'interventions sur les chaussées;
- présenter une mise à jour des investissements approximatifs requis pour le maintien et le rattrapage.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Situation souhaitée;
3. Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CP-SPAI-2024-04

Maintenir les orientations d'interventions sur l'ensemble de la courbe de dégradation, et non seulement en reconstruction des chaussées qui ont atteint leur fin de vie utile.

CP-SPAI-2024-05

Ajuster les investissements futurs en fonction de l'inflation annuelle dans le domaine de la construction.

CP-SPAI-2024-06

Augmenter les investissements annuels afin de maintenir le niveau d'état actuel des chaussées.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris-Parent demande si des cibles seront données pour la prévention vs le rattrapage et se questionne sur les communications qui seront adressées. Des prévisions sont données par monsieur Renaud en ce qui a trait aux communications requises et aux travaux réalisés en collaboration avec les élus et les centres de service. Il mentionne par ailleurs que la Ville n'est actuellement pas en mesure d'offrir du rattrapage, avec les équipes et le budget limités.

Relativement à la diapositive 42 sur les investissements requis pour le maintien et le rattrapage, monsieur Leclerc adresse un questionnement. Monsieur Renaud fournit des informations sur les investissements actuels, qui ne permettent que de maintenir un niveau d'intervention. Les montants additionnels attachés sont dédiés à l'indexation. Monsieur Leclerc mentionne que des investissements supplémentaires seront requis, qu'il y a des préoccupations importantes. Il demande par ailleurs, en ce qui concerne les petites rues locales non prioritaires malgré la dégradation importante, s'il y a un moyen de cibler des budgets précis pour ces secteurs considérant la non-réfection prévue à court terme (ex. scellement de fissures, etc.). Monsieur Renaud donne des explications sur les travaux pouvant être réalisés selon le niveau de dégradation constaté. Il ajoute également que les normes ont été évaluées depuis les dernières années, ainsi que les facteurs de dégradation.

Monsieur le conseiller Mario Aubé souligne que les tableaux présentés sont marquants. À la page 28, il souligne le pourcentage important des artères et les investissements qui seront requis pour le maintien et l'amélioration. Monsieur Aubé souhaite par ailleurs confirmer la priorisation de certains travaux, considérant les investissements requis pour des rues plus détériorées. Monsieur Renaud confirme que ces meilleures pratiques sont ainsi dictées et qu'il s'agit aussi d'une recommandation de la vérificatrice générale, afin de préserver les rues moins détériorées. Monsieur Aubé demande si la cote PCI des nouvelles rues est de 100 %. Monsieur Renaud mentionne que ces nouvelles rues permettent d'augmenter la note moyenne globale, mais que c'est en partie dilué en raison du nombre de km augmenté. Monsieur Aubé demande, pour la rue Fleury, les raisons pour lesquelles la cote PCI a dû être augmentée, sans aucune intervention. Il demande aussi, si les budgets étaient augmentés, si la Ville aurait assez de main-d'œuvre et de matériaux pour réaliser les travaux requis. Finalement, monsieur Aubé demande quel est le niveau de liberté des cols bleus pour intervenir sur des nids de poule, lorsque constatés. Pour la rue Fleury, monsieur Renaud fournit des informations sur les facteurs possibles d'influence. Concernant les budgets et la capacité, monsieur Renaud mentionne qu'un message clair peut être lancé au marché par la Ville, pour permettre aux entreprises d'avoir un intérêt à investir. En ce qui a trait à la discrétion des cols bleus, monsieur Renaud mentionne que le premier objectif est d'intervenir sur les plaintes, mais qu'une liberté demeure pour les cas limitrophes. Cette liberté doit être dosée et encadrée sur le terrain. Monsieur Turgeon fournit des explications supplémentaires sur la géolocalisation des nids-de-poule, avec informations sur les interventions réalisées vs les enjeux de sécurité des employés.

Monsieur le conseiller Jean Lessard demande des précisions sur les résultats d'auscultation 2020-2023 et demande si les travaux importants en cours sont calculés pour la cote PCI. Monsieur Renaud mentionne que le résultat présenté est en fonction de l'analyse réalisée à un moment x (portait au moment où le camion passe).

Monsieur le maire souligne les défis énormes auxquels sont confrontés les services. Les bonifications faites par le conseil ne permettent que de répondre à l'indexation des coûts, sans investissement supplémentaire. Concernant le délestage proposé, monsieur le maire adresse une question plus technique : il demande à monsieur Renaud d'expliquer comment est réalisée l'analyse pour le choix des travaux. Monsieur Renaud mentionne que les montants manquants annuels se cumulent en raison de sous-investissement des dernières années, l'augmentation des coûts, la détérioration, les facteurs aggravants, etc. Le service doit également jongler avec les autres besoins/enjeux (travaux souterrains, eau colorée, etc.), qui doivent être analysés dans leur globalité. Il fournit des explications sur la façon dont est réalisée la programmation. Monsieur le maire mentionne à nouveau que le travail des élus est de prendre des décisions relatives aux investissements et non de donner des directives sur les rues devant être pavées. Il ne doit pas avoir de pression politique, une analyse objective doit être réalisée.

Monsieur le conseiller Steven Boivin confirme les commentaires de monsieur le maire, en ce qui a trait au pouvoir du conseil et aux investissements requis. Il souligne l'importance des investissements requis dans les prochaines années pour permettre seulement le maintien des infrastructures en place. Monsieur Boivin mentionne aussi que l'augmentation de la circulation automobile a un impact sur la qualité de l'asphaltage, d'où le besoin de prévoir d'autres moyens de transport.

Les recommandations sont présentées à titre informatives.

Le comité plénier public est suspendu à 11 h 38.

Reprise du comité plénier public à 13 h 04.

CP20240521-P4

ÉTAT DU PROGRAMME DU BASSIN VERSANT DU RUISSEAU WABASSEE

Présentation par monsieur Alain Renaud.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter l'état d'avancement du programme;
- recommander l'option à retenir pour le remplacement de l'exutoire pluvial dans le parc Sanscartier (zone A);
- présenter l'orientation envisagée pour la gestion des eaux pluviales des secteurs suivants :
 - Candiac (zone E);
 - La Vérendrye Est, incluant l'aréna Baribeau (zone F);
 - Maloney Est (zone M).

Plan de la présentation :

1. Mise en contexte;
2. État de la situation;
3. Projet particulier – zone A (parc Sanscartier);
4. Projet particulier – zone E (Candiac);
5. Projet particulier – zone F (La Vérendrye Est);
6. Projet particulier – zone M (Maloney Est);
7. Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CP-SPAI-2024-07

Autoriser la remise à ciel ouvert complète du ruisseau Wabassee dans le parc Sanscartier (zone A)

CP-SPAI-2024-08

Autoriser le Service de la planification des actifs et des investissements à informer les responsables du programme FAAC des modifications et retraits proposés aux projets du secteur de la rue de Candiac (zone E) et du secteur de La Vérendrye Est (zone F).

CP-SPAI-2024-09

Mandater l'administration à réintégrer l'aréna Baribeau dans la démarche d'analyse de l'ensemble des arénas excédentaires qui découlent du plan de maintien des actifs des arénas afin que le conseil puisse statuer sur l'ensemble des sites et des infrastructures.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande s'il ne serait pas préférable d'utiliser les sommes non utilisées pour les investir pour les travaux requis. Elle se demande si les recommandations ne sont pas prématurées vs les discussions avec le fédéral. Monsieur Renaud mentionne qu'une orientation du conseil est requise pour permettre le suivi de ces discussions. Madame Lacasse-Brunet demande par ailleurs si le retrait des zones identifiées va augmenter les travaux requis dans d'autres zones. Monsieur Renaud mentionne que les travaux ont lieu dans différentes branches du ruisseau, avec explications.

Monsieur le maire se dit préoccupé par la question d'une possible perte de subventions si des travaux sont retirés. Il comprend le retrait de certains segments, mais qu'il s'agit d'un projet majeur nécessitant des subventions du provincial et du fédéral. Le conseil devra avoir en main ces informations pour permettre une prise de décision. Il souhaite que l'administration travaille pour obtenir ces subventions. Monsieur Renaud explique le gain pour la ville pour l'investissement global, advenant certains retraits. Monsieur le maire demande s'il y a une ouverture pour un projet de COOP à l'aréna, considérant qu'il ne sera démoli. Des précisions sont données par madame Lacasse-Brunet sur le projet en cours. Monsieur le maire mentionne par ailleurs que l'option à ciel ouvert demeure celle à retenir, à son avis.

Madame la conseillère Anik Des Marais souligne l'importance de naturaliser les berges aux abords des bassins de rétention et demande si le Service de la transition écologique sera impliqué. Monsieur Renaud fournit des informations sur la naturalisation et la prudence requise en ce qui a trait à la sécurité des lieux. Concernant la consultation avec les peuples des Premières Nations, madame Des Marais demande comment celle-ci sera réalisée. Monsieur Renaud mentionne qu'il s'agit ici d'une obligation, mais que des échanges dans le futur permettront d'y aller de façon plus systémique et naturelle. Madame Loyer ajoute que la conseillère aux partenariats aux affaires autochtones est également impliquée dans le dossier.

Monsieur le conseiller Mike Duggan demande s'il est possible de donner des informations sur les risques de ne pas réaliser les travaux présentés (coûts de le faire vs coûts de ne pas le faire). Monsieur Renaud fournit des explications sur les refoulements potentiels en amont, les glissements de terrain, les mouvements de masse, etc. Volonté d'être préventif et proactif dans une saine gestion des eaux pluviales, considérant les changements climatiques. Monsieur Duggan demande si certains travaux ne pourraient pas être réalisés en régie, afin de réduire la facture. Des précisions sont données par monsieur Renaud en ce qui a trait aux travaux pouvant être réalisés à l'interne et ceux devant être faits par des experts externes.

Considérant l'accès aux terrains de baseball, madame Bélizaire demande si un plan de relocation est prévu. Monsieur Renaud explique que certains ne sont plus disponibles en raison d'affaissement de terrains, que trois terrains de plus petites envergures seront retirés et trois maintenus. Il explique que cette portion du dossier est portée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Madame Lacasse-Brunet soulève des questions concernant les recommandations. Pour la recommandation CP-SPAI-2024-08, elle demande s'il ne serait pas opportun d'y apporter des précisions quant à une possible flexibilité. Elle demande aussi s'il est possible d'avoir plus d'informations pour le plan des arénas. Elle mentionne que les citoyens aimeraient pouvoir participer à la décision et apporter leurs réflexions dans ce dossier. Monsieur Gacem rappelle la présentation du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés en ce qui a trait au plan des arénas excédentaires, expliquant que les services travaillent sur un projet d'avis d'intérêt pour recueillir l'ensemble des besoins et des idées, pour présentation d'un état des lieux au conseil en fonction des opportunités. Avec l'issue des travaux du Bloc D, d'autres éléments pourraient avoir à être considérés. Concernant la proposition de madame Lacasse-Brunet pour la recommandation 08, monsieur Renaud mentionne que ça pourrait possiblement aider le dossier et que des consultations seront faites auprès de l'administration pour de possibles modifications. Monsieur Boivin mentionne que les recommandations sont actuellement administratives et que le débat ne se fera que sur les recommandations à venir du comité exécutif pour le Bloc D.

Monsieur Boivin fait la lecture des recommandations qui chemineront ultérieurement au conseil municipal.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la société de transport de l'Outaouais tenue le 28 mars 2024

Fin du comité plénier public à 13 h 49.